Image not found or type unknown

Peut-on commencer un CDD avant d'avoir obtenu son diplome

Par **Mdgny0298**, le **13/07/2021** à **10:10**

Bonjour,

Actuellement en stage, mon entreprise me propose de me prolonger en CDD pour début aout.

Cependant mauvaise nouvelle, j'ai eu mes résultats et je dois aller au rattrapage. Je ne serai donc diplomée qu'à la mi septembre....

Est-il possilble de quand même commencer mon contrat en Août, en indiquant dans le contrat que si je n'obtiens pas mon diplome en septembre à ce moment là le contrat pourrat-être rompu ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **13/07/2021** à **11:47**

Bonjour,

Il faudrait à la rigueur que le diplôme en question soit rendu obligatoire par la Convention Collective applicable pour le poste occupé mais cela ne fait normalement pas partie des cas de rupture du CDD, soit vous fixez son terme juste après les résulatats quitte à le renouvelez après soit vous le rompez d'un commun accord ensuite...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés